



# Représentativité syndicale

## La CFE-CGC poursuit sa progression !

La Direction générale du travail a présenté les résultats de la mesure d'audience des organisations syndicales et patronales pour 2025.



Cette évaluation quadriennale constitue un critère essentiel de représentativité, permettant aux organisations d'être reconnues et de participer aux négociations collectives.

Avec **21,75%** des suffrages dans son champ statutaire de l'encadrement (cadres, agents de maîtrise, techniciens, ingénieurs, forces de vente), **la CFE-CGC**, organisation syndicale catégorielle, **progressse** par rapport à 2021 où elle avait obtenu 20,71%.

Tous syndicats et tous collèges confondus, la CFE-CGC atteint une audience de 12,95% contre 11,92% en 2021 soit **+36 000 voix en quatre ans**, consolidant notre représentativité nationale.



Ces résultats confirment la montée en puissance de la CFE-CGC lors des trois derniers cycles électoraux.



Il y a tant de choses  
qui nous réunissent